



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h3	habitation multifamiliale	■								
		p1	communautaire récréatif		■							
		u1	utilité publique légère		■							
		h4	habitation en commun	■(a)								
		p3	communautaire d'envergure			■(b)						
LOGE- MENTS		Nombre de logements	min.	12	0	0						
		Nombre de logements	max.	36	0	0						
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■		■						
		Jumelée										
		Contiguë										
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	3	--	3						
		Largeur minimum	(m)	10	--	--						
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	100	--	--						

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	12000	--	1200				
		Largeur minimum	(m)	50	--	30				
		Profondeur minimum	(m)	60	--	30				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	10	--	10				
		Avant maximum	(m)							
		Latérale minimum	(m)	10	--	10				
		Total des deux latérales minimum	(m)	20	--	20				
	Arrière minimum	(m)	12	--	12					
	Espace naturel	(%)	60	--	60					
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,15	--	0,15					
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--					
Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)		(1)				
	(2)		(2)				
	(3)		(3)				
	(4)						

ZONE: **Hc 326**
Résidentielle de forte densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

- (a) uniquement permis une maison de retraite
- (b) uniquement permis les établissements de santé, administratifs et d'éducation

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) PIIA 002 - Implantation en montagne
- (2) Art. 11.8.4 - Disposition particulière applicable aux zones Hc-326, Hc-327 et Va-328
- (3) Art. 14.14 - Hauteur d'un bâtiment principal
- (4) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: